



Financement du tourisme valaisan Stop aux nouvelles taxes!

**Les propriétaires fonciers devront-ils passer à la caisse pour financer le tourisme valaisan?
La Chambre immobilière du Valais s'inquiète.**

En 2009, lorsque la révision de la loi sur le tourisme avait été balayée à 75% par le peuple, le projet de lever une taxe cantonale sur toutes les résidences secondaires du canton avait pesé lourd dans ce non sec et sonnante. Or, voilà que la marmite est à nouveau en train de bouillir d'idées de taxes ciblant les propriétaires fonciers... C'est ce qui est ressorti, le 24 mai, du deuxième Sommet du tourisme orchestré par l'Etat du Valais, dans le cadre de «Tourisme 2015».

Projets de taxes à tous les étages...

Le modèle de financement mis en discussion à l'occasion de ce Sommet prévoit différentes nouveautés. Les communes ou les régions touristiques pourraient introduire, si elles le décident, une taxe sur les résidences secondaires et une taxe sur les transactions immobilières pour financer leurs infrastructures touristiques.

Au niveau cantonal, il est question d'instaurer une taxe de promotion économique (TPE), qui frapperait tous les biens immobiliers du canton où qu'ils soient, en plaine ou en station, et quels qu'ils soient, logements, immeubles commerciaux, surfaces industrielles, etc. La TPE s'élèverait entre 0,5 et 1 pour mille de la valeur cadastrale des immeubles.

Injuste pour les propriétaires

Ces taxes viendraient s'accumuler à tous les autres impôts grevant déjà les propriétaires fonciers. Comme l'a déclaré Paul-André Roux, président de la Chambre immobilière du Valais, lors du Sommet du Tourisme, *«les propriétaires sont déjà fortement mis à contribution avec l'impôt foncier, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le revenu par le biais de la valeur locative, les droits de mutation, l'impôt sur les gains immobiliers... Dans ces conditions, des taxes supplémentaires ne sont pas acceptables. Avec ce projet, les propriétaires auront à supporter la grande partie de l'effort pour financer la promotion touristique et économique. Ce n'est pas équitable.»*

L'appel de la CIV

De plus, la TPE créerait une autre iniquité, entre les communes et les régions, sachant que la valeur cadastrale varie fortement d'un endroit à l'autre du canton. Enfin, la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) va induire une augmentation des valeurs cadastrales en Valais. Aujourd'hui, ces valeurs sont encore relativement basses dans notre canton, mais avec la LHID, il faut s'attendre à un lissage vers le haut, vers les valeurs de marché. Conséquence: la taxe de promotion économique pourrait peser plus lourd que prévu.

Le président de la CIV, Paul-André Roux, lance ainsi l'appel suivant: *«Nous espérons que le groupe «Structures et Finances» tiendra compte de ces différents éléments au moment de peaufiner le projet «Tourisme 2015» et que l'effort sera réparti sur tous les acteurs valaisans.»*

